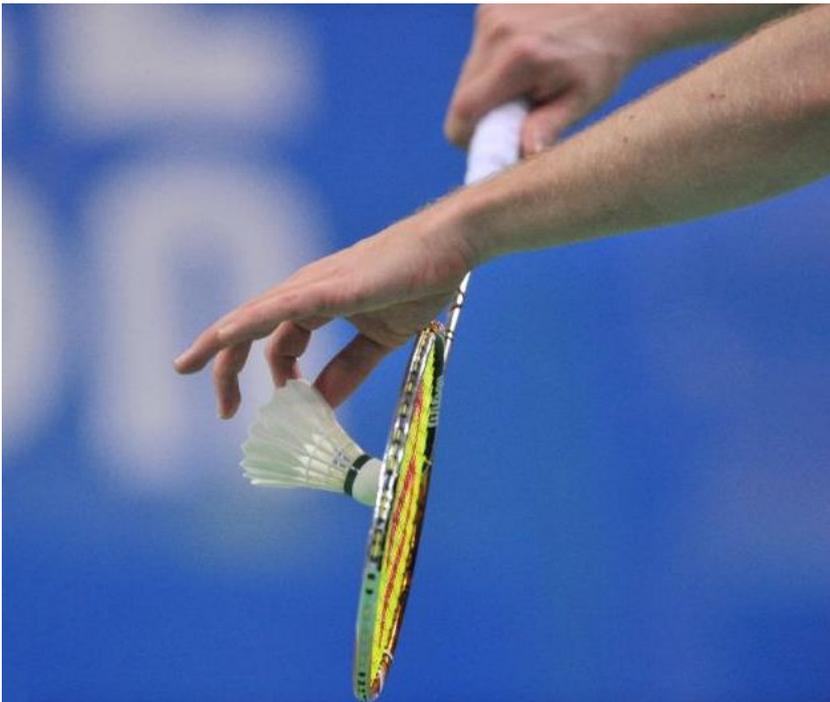




## LES PLUMES LANGONNAISES BADMINTON



Règlement intérieur de l'association

## **Article 1 : Inscription**

Les inscriptions doivent être réalisées avant le 15 octobre.

Pour les nouveaux adhérents, les 3 premières séances de pratique sont gratuites mais doivent être effectuées dans le mois suivant la première (sauf cas de force majeure).

Pour s'inscrire, vous allez sur : <https://myffbad.fr/connexion> (si vous avez déjà été licencié pour renouveler votre demande de licence, si non, il faut créer un compte).

Si vous répondez « oui » à au moins une question du questionnaire de santé, il faudra vous rendre chez votre médecin traitant et fournir un certificat médical.

Les inscriptions se font par catégorie d'âges pour les jeunes (voir article 4 pour les horaires).

Pour les jeunes, afin d'éviter une trop grande fréquentation des séances et garantir un enseignement efficace, chaque créneau est limité à 20 jeunes. Une liste d'attente sera mise en place et soumise à validation du CA si une place se libère.

## **Article 2 : Cotisation**

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Ce montant est fixé à 100 euros pour les adultes et à 75 euros pour les jeunes (moins de 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription) et les étudiants (ayant une carte étudiant en cours de validité).

Pour les adultes qui participeront aux entraînements du mercredi (niveau P10 requis) et du jeudi, un coût supplémentaire de 25 euros est demandé.

Le paiement s'effectue de préférence en ligne lors de votre inscription.

Toutefois, certains cas exceptionnels de paiements par chèque ou par espèces pourront être examinés par le conseil d'administration.

Le montant de la cotisation comprend :

- le montant de la licence et de l'assurance associée de la FFBaD,
- le montant de l'adhésion sportive annuelle à l'association.

En cas de double inscription (avec première inscription dans un autre club comprenant la licence), la cotisation est ramenée à l'écart de prix entre la cotisation complète et la valeur complète de la licence (soit 50 €) ce qui représente l'adhésion à l'association.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de maladie d'un membre en cours d'année.

Toutefois, certains cas exceptionnels pourront être examinés par le conseil d'administration.

## **Article 3 : Equipements**

La mairie de Langon met à disposition de l'association les halles 1 (D1) et 2 (D2) de la salle Durros. L'espace de cette salle dédié à l'escalade ne doit pas être utilisé. Le club LPLB dispose également du gymnase Toulouse Lautrec.

Le club LPLB détient ses équipements propres : poteaux, filets, volants et raquettes de prêt.

L'ensemble des équipements de ces deux salles, y compris les vestiaires, communs aux autres associations et aux établissements scolaires, sont à utiliser avec le plus grand respect des biens communs notamment

en termes de propreté et de fermeture des locaux en fin de séance.

Chaque joueuse et joueur portera une attention particulière à l'utilisation de ses chaussures qui devront être obligatoirement adaptées à la pratique du badminton (chaussures exclusivement utilisées en intérieur) et vérifiera qu'elles ne marquent pas le sol. De plus, chacun devra avoir sa propre raquette en bon état, une tenue sportive adaptée et une gourde (qui ne restera pas aux vestiaires).

L'installation des filets en début de séance et le rangement de la salle à la sortie sont l'affaire de tous.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à disposition par le club. Il est donc impératif de remettre le matériel utilisé à sa place initiale à la fin du créneau de jeu.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux du complexe sportif.

#### **Article 4 : Horaires**

##### Lundi : gymnase Toulouse Lautrec

17h45-19h15 : benjamins 2 et minimes (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) : entraînement

19h15-20h30 : cadets et juniors (3<sup>ème</sup> et lycée) : entraînement

20h30-22h30 : adultes : jeu libre

##### Mercredi : Halle de Duros

20h-22h : entraînement adultes compétiteurs niveau P10 minimum + jeu libre

20h-22h : adultes : jeu libre

##### Jeudi : gymnase Toulouse Lautrec

19h30-21h30 : entraînement adultes loisirs

##### Vendredi : Halle de Duros

19h30-21h30 (sur conversation Whatsapp) : adultes, cadets et juniors : jeu libre

##### Samedi : Halle de Duros

9h-10h30 : poussins et benjamins 1 primaire (8 ans fait dans l'année 2025) : entraînement

##### Samedi : gymnase Toulouse Lautrec

17h-19h (sur conversation whatsapp) : adultes

##### Dimanche : gymnase Toulouse Lautrec

9h-12h (sur conversation Whatsapp) : adultes \*

Pendant les vacances scolaires, le gymnase Toulouse Lautrec ne sera pas accessible.

A la halle de Duros, seuls les créneaux du mercredi et du vendredi sont maintenus.

Pour les jeunes du lundi soir, les parents viendront récupérer leurs enfants à l'intérieur du gymnase afin que les encadrants puissent identifier le départ des jeunes en toute sécurité. Un appel sera fait au début de la séance pour acter la présence des enfants.

Pour le samedi matin, les parents viendront amener et récupérer leurs enfants à l'intérieur du gymnase.

**\*En référence aux catégories de la fédération française.**

### **Article 5 : Fonctionnement des séances de jeu**

Il n'y a pas de réservation de court. Chacun joue à sa convenance. Cependant il est demandé aux joueurs de ne pas monopoliser un terrain. Pensez aux joueurs qui attendent au bord des courts et à la convivialité au sein du club. Il est aussi demandé aux joueurs de varier les équipes fréquemment.

### **Article 6 : Droits d'image**

Chaque membre autorise le club pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de sa personne et ses noms et prénoms et cela pour tout type de support (notamment sur le site internet du club). Vous pouvez toutefois exprimer le souhait que votre image et vos noms et prénoms ne soient pas utilisés en l'indiquant par écrit (pour garder trace) au président le jour de l'inscription.

### **Article 7 : Informations**

Toutes les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club tout comme à la FFBaD (Fédération Française de Badminton). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez en aviser le président du club par écrit.

### **Article 8 : Délibérations - Elections**

Toute inscription et adhésion permet de devenir membre de l'association. Les membres âgés de moins de 16 ans se feront représenter aux assemblées par l'un des parents ou tuteur/tutrice.

Lors des assemblées, les délibérations sont votées et les membres du conseil d'administration et du bureau sont élus à main levée. Toutefois, à la demande d'au moins la moitié des membres présents, le ou les scrutin(s) peut (vent) être réalisé(s) à bulletin secret.

### **Article 9 : Exclusion**

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration se réservent le droit d'exclure de l'association tout membre qui tiendra une conduite inappropriée aussi bien civique que sportive.

### **Article 10 : Gestion**

Les chèques de dépense de l'association sont signés soit par le président soit par le trésorier.

### **Article dernier**

Le bureau/CA du club se réserve le droit de modifier le règlement intérieur en cours de saison. Les adhérents seront alors prévenus par email.

Le présent règlement a été adopté en réunion de CA qui s'est tenue le mardi 26 août 2025.

**Signature obligatoire du licencié ou des responsables légaux (pour les mineurs) pour valider son inscription :**